



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT
DE LA LANGUE FRANÇAISE PARLÉE COMPLÉTÉE

RAPPORT D'ACTIVITE

DE L'ALPC

2007

SOMMAIRE

Faits marquants de l'année 2007

Adhésions

Conditions de fonctionnement

- Locaux
- Matériel
- Ressources humaines
 - Salariés
 - Bénévoles
- Ressources financières
 - Cotisations et appels de fonds
 - Subventions publiques
 - Mécénat d'entreprise
 - Activités génératrices de revenus

Activités de l'association

La formation au LPC

- Formation pour les professionnels de la surdit 
- Partenariat licences professionnelles de codeur LPC
- Formation pour les parents
- Stage d' t 

Les actions

- Animation du r seau des correspondants d partementaux
- Comit  scientifique et journ es d' tudes
- Projet de nouvelle communication
- P le codeurs
- Accompagnement des familles

Les outils de l'information

- LPC info
- Plaquettes
- Site Internet
- Outils p dagogiques

Gestion du service Codali

Relations avec les Pouvoirs publics

Relations avec les autres associations

- UNISDA
- Droit au savoir, ANCO, AFIDEO

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

Accompagnement des familles

Le projet « accompagnement des familles », entamé en 2006 a abouti avec notamment :

- l'édition d'un classeur de fiches-conseils,
- la sortie d'un film présentant des portraits de famille,
- le début de la formation des formateurs de parents en région sur les outils renouvelés.

Pétition et rassemblement lors de la journée mondiale des sourds

L'ALPC s'est manifestée toute l'année auprès des pouvoirs publics, au travers d'actions variées (pétition, rassemblement, etc.) pour demander un accompagnement de qualité par des codeurs LPC pour les enfants sourds.

Pôle Codeurs

Avec l'appui d'un ensemble de fiches qu'elle a créé, la coordinatrice du pôle codeurs répond aux nombreuses demandes d'informations, d'assistance et de conseils personnalisés ; elle est la référente pour les réunions et dossiers sur la mise en place du codage en classe.

Deux stages d'été en juillet 2007

Le stage d'été a été organisé à nouveau en deux sessions successives, et a accueilli 530 personnes.

Partenariats

Le partenariat avec la fondation Orange se poursuit.

La Macif intensifie son aide dans deux directions :

- Les délégués handicap de chaque région Macif travaillent en partenariat avec nos correspondants régionaux,
- La Macif imprime gracieusement le LPC Info en couleur et le classeur.

Communication

La nouvelle stratégie de communication et un plan d'action sont présentées grâce à l'aide apportée par la Fondation Orange (mécénat de compétence).

Restructuration des permanents de l'association

Des raisons financières nous poussent à recomposer la structure des permanents.

ADHESIONS

Le nombre d'adhérents actifs de l'ALPC se décompose de la manière suivante :

- familles ou adhérents individuels (familles d'enfants sourds, adultes sourds, professionnels de la surdité, proches, etc.) ;
- établissements spécialisés accueillant des enfants sourds ;
- associations locales.

	1994	2000	2004	2006	2007
Familles ou individuels	464	560	678	712	747
Etablissements	23	38	43	49	47
Associations locales	26	26	33	29	29

On constate un renouvellement important des familles adhérentes. Chaque année, environ un quart des adhérents sont nouveaux et un quart nous quittent car souvent sollicitées par d'autres associations (locales, de parents d'élèves etc.).

Une enquête envoyée aux familles d'enfants sourds début 2006 montre ainsi que de nombreux parents (68 % des réponses) sont souvent adhérents à d'autres associations (régionales ou nationales).

D'autre part, l'utilisation du LPC se poursuit en dehors de l'adhésion à l'ALPC. En effet, parmi les familles ayant répondu à l'enquête, 76 % ont cotisé au moins une fois entre 1990 et 2005, ne cotisent plus, mais utilisent toujours le code actuellement.

Le nombre d'établissements accueillant des enfants sourds, reste élevé ; c'est le signe d'un intérêt marqué des professionnels qui travaillent en leur sein pour nos formations.

Une enquête complémentaire nous montre que par l'intermédiaire des associations locales, l'ALPC touche environ 3.000 familles supplémentaires.

Cotisations

Les montants de l'adhésion 2007 sont restés fixés (décision de l'assemblée générale du 6 octobre 2001) aux sommes suivantes :

Individuels : 38 euros (chômeurs ou étudiants : 15 euros) ;

Organismes : 38 euros ;

Etablissements : 130 euros.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Locaux

L'association occupe un local de 85 m² loué à l'OPAC de Paris au premier étage du même groupe de bâtiments que CODALI. Outre trois bureaux permettant d'accueillir six postes de travail, l'association dispose d'une grande salle dans laquelle les formations sont dispensées et où ont lieu une grande partie des réunions qu'elle organise : conseil d'administration, comité scientifique, réunion de formateurs, etc.

De manière ponctuelle, des locaux sont mis à notre disposition par les Laboratoires Servier ou par la MACIF.

Matériel

L'association dispose de six ordinateurs reliés en réseau. Ce matériel permet le travail simultané de salariés et bénévoles.

Un ordinateur portable et un vidéo projecteur, matériel indispensable pour les formations et les conférences, et un photocopieur numérique, complètent cet équipement.

Nous possédons également une caméra analogique utilisée notamment pour les formations de professionnels.

Le matériel mobile est indispensable pour fonctionner aussi bien dans le quotidien que pour les formations, le stage d'été, les journées d'études.

Ressources humaines

1. Salariés

1.1 Personnel permanent

Fin 2007, les permanents sont :

- une secrétaire générale, fonctionnaire du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, mise à disposition dont les missions sont les suivantes : représentation sur délégation du président, relations avec les ministères ; préparation des travaux des organes directeurs de l'association et du comité scientifique ; encadrement des salariés, organisation des travaux des bénévoles ; demandes de subventions publiques ou privées ; accueil des familles et relations avec les partenaires publics ou privés ; coordination des activités de formation pour les parents et du stage d'été ; développement des actions de communication.

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 (modernisation de la fonction publique), nous imposait le retour de notre secrétaire générale dans son Ministère fin septembre 2007. Suite à nos différents courriers plaidant pour un délai

supplémentaire afin de nous permettre de nous réorganiser notamment financièrement, le ministère a accepté de prolonger la mise à disposition jusqu'à fin 2008.

- une apprentie étudiante en première année de DEUST de travail social.
- une comptable qui assure à raison de deux journées par semaine, en liaison avec la trésorière, les paies, la saisie des pièces comptables, le suivi de la comptabilité, de la trésorerie et l'établissement des factures.
- une responsable de l'organisation des formations pour les professionnels à raison d'une journée par semaine.
- une coordinatrice du pôle codeur pour une journée par semaine.
- depuis septembre 2007, nous bénéficions de la décharge horaire à mi-temps d'un enseignant qui a en charge les dossiers parisiens et franciliens, la coordination des régions et la logistique des formations parents.

L'année 2007 a été marquée par une recomposition pour des raisons financières de la structure des permanents pour faire face :

- à la fin prévue de la mise à disposition de la secrétaire générale qui devra être remplacée par un salarié rémunéré par l'association,
- à l'arrêt depuis septembre 2006 de la formation au diplôme de codeurs (remplacement par les licences professionnelles à l'Université) dont les recettes constituaient une part importante de nos recettes,
- à des subventions moins importantes que nous l'espérions pour la réalisation de nos projets indispensables.

Ainsi :

- nous avons dû licencier la secrétaire de l'association, pour raisons économiques,
- nous n'avons pas pu pérenniser le contrat nouvelle embauche de la cadre chargée de projets et de conception pédagogique ; elle a été présente toute l'année 2007, et a permis la réalisation des outils pédagogiques pour les parents (classeur, film) ainsi que la conception et la réalisation des supports de la formation des formateurs de parents.

1.2 Formateurs occasionnels

L'association a recours à des formateurs occasionnels pour assurer les formations à destination des professionnels de la surdité. Le réseau comprend 17 formateurs eux-mêmes professionnels de la surdité.

Ces formateurs sont rémunérés pour leurs heures de formation, mais continuent à assurer de nombreuses tâches à titre bénévole : préparation, coordinations, préparation de supports de cours.

1.3 animateurs-codeurs

Pour le stage d'été 2007, 23 animateurs-codeurs ont été recrutés pour assurer la communication avec les enfants sourds et seconder les animateurs du village.

....

2. Bénévoles

2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 21 membres tous bénévoles : 12 parents, 7 professionnels de la surdité (dont 4 parents professionnels), 2 adultes sourds ; 8 sont provinciaux, 13 franciliens. On compte 11 femmes et 10 hommes. Les administrateurs se sont réunis cinq fois en 2007.

Le bureau est composé de huit membres. Il se réunit chaque mois en présence de la secrétaire générale.

2.2 Comité scientifique

Le comité scientifique a pour but de favoriser la dynamique de recherche, et de valoriser et capitaliser les échanges et apports réciproques entre scientifiques, praticiens et parents. Il organise les journées d'études.

La présidence est assurée par un chercheur de l'Université Libre de Bruxelles et la vice-présidence par un membre de l'ALPC.

Il est composé de

- 9 scientifiques venant de l'ULB, du CNRS, de l'INSERM ou d'autres laboratoires universitaires, spécialistes en langage, cognition, audition, etc.
- 4 praticiens (phoniatre et orthophonistes)
- 4 parents de l'ALPC.

2.2 Responsables de dossier

Outre les tâches de gestion, de représentation et de direction de l'association (présidence, vice-présidence, trésorerie, etc.), de nombreux dossiers sont pilotés par des bénévoles :

- Organisation du stage d'été : organisation administrative, logistique, responsabilité de la formation, de l'encadrement des enfants, des conférences, formateurs pour enfants et parents ;
- Formation des parents ;
- Organisation de la formation des parents ;
- Accompagnement des familles et création de nouveaux outils ;
- Rédaction et secrétariat de rédaction du LPC Info ;
- Comité scientifique ;
- Organisation des journées d'études ;
- Partenariat avec les licences professionnelles de codeur LPC ;
- Gestion des adhérents ;
- Groupe de travail sur une nouvelle stratégie de communication ;
- Représentation de l'ALPC dans les CIS, dans les MDPH et plus généralement auprès des pouvoirs publics locaux ;
- Participation à des salons.

Enfin, de nombreuses personnes s'investissent, au siège de l'association ou ailleurs pour des travaux divers.

2.3 Correspondants départementaux et formateurs

Un réseau de 60 correspondants départementaux, parents ou professionnels, tous bénévoles, assure localement les prises de contact, les actions d'information auprès des parents, des professionnels et des établissements, et sont particulièrement dynamiques en matière de formation. Ce sont les ambassadeurs de l'association.

L'ALPC s'attache à animer ce réseau, en particulier par l'organisation à Paris d'une rencontre-formation de deux jours, qui permet de faire le point sur le

développement du LPC, sur l'activité de chaque région, de mettre en commun des informations, de proposer des méthodes.

On trouvera dans la partie « Activités de l'association » des détails sur l'activité de ce réseau en 2007.

Plus de deux cents bénévoles se chargent de former au LPC les parents.

Ressources financières

Les ressources financières de l'ALPC, détaillées dans le rapport financier, sont constituées par :

- les cotisations des adhérents,
- les appels de fonds effectués auprès de particuliers,
- les subventions publiques,
- le mécénat d'entreprise,
- les produits des formations et les ventes de publications et d'outils pédagogiques.

1 – Cotisations et appels de fonds auprès des particuliers

Le montant des cotisations est relativement stable à l'image du nombre d'adhérents et constituent avec les dons des particuliers environ un quart de nos ressources.

Nous effectuons une fois par an une campagne de recherche de fonds par l'intermédiaire de nos adhérents. Nous les invitons à solliciter leur entourage, leur proposons des modèles de lettres. Cette année, nous avons lancé une campagne offensive, faisant état des difficultés financières de l'association. Elle a permis de récolter 22.700 euros contre seulement 20.500 l'an dernier.

Près de 250 personnes ont répondu, soit un quart de plus qu'en 2006. Le montant du don moyen est assez élevé, environ 95 euros.

Cependant, on constate que les automatismes ne sont pas évidents pour engager cette démarche. Seules six familles ont récolté autour d'elles plus de cinq dons. Il est à noter que un quart du montant a été recueilli par une seule famille adhérente ayant sollicité autour d'elle 40 donateurs.

2 - Subventions publiques

L'ALPC reçoit une subvention destinée à contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'association de la part du ministère du travail, des relations sociales, et de la solidarité (direction générale de l'action sociale). Cette subvention est très insuffisante eu égard au développement permanent de notre association.

Malgré nos demandes, nous n'avons obtenu en 2007 qu'une légère augmentation (20.000 euros contre 18.300 habituellement).

Nous tentons d'obtenir une autre subvention de fonctionnement, de la part de la Mairie de Paris ; le dossier est en cours.

Le Conseil de développement de la vie associative (ministère de la santé, de la jeunesse et des sports) nous a attribué une subvention de 10.000 euros, nous

permettant de former des bénévoles : formations de formateurs parents en région et au stage d'été, formation de nos correspondants départementaux.

Sur notre demande, le ministère de l'éducation nationale a porté de 10.000 à 20.000 euros l'aide apporté au pôle codeurs (dont 5.000 euros destinés au film "Portraits de famille").

3 - Mécénat d'entreprise

3.1 Fondation Orange

Dans le cadre de son mécénat déficience auditive, la Fondation Orange a accordé à l'ALPC une subvention de 6.000 euros afin de nous aider à financer la formation de formateurs parents en région. Elle nous a accordé également une aide de 7.000 euros pour l'organisation de nos Journées d'études de janvier 2008.

La Fondation Orange nous accorde une aide sous forme de mécénat de compétence en mettant à notre disposition une spécialiste en communication (cf chapitre "actions").

La Fondation Orange est par ailleurs attachée au partenariat mis en place pour les licences professionnelles de codeur LPC, aide plusieurs étudiants par l'attribution de bourses et verse de la taxe d'apprentissage aux universités.

3.2 MACIF

Avec la MACIF le partenariat est en place au niveau national mais aussi local.

Depuis septembre 2007, la MACIF nous offre l'impression couleur de notre journal, LPC Info.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme "Handicap", le niveau national encourage les onze régions MACIF à établir des partenariats locaux qui s'avèrent souvent efficaces. En particulier, les correspondants handicaps de la Macif mettent à disposition des locaux pour les formations de formateurs parents dans le cadre de la thématique "Aide aux aidants".

D'autres régions vont suivre, les correspondants départementaux étant en première ligne sur ces dossiers.

3.3 EDF

La mission handicap de EDF est notre partenaire depuis plusieurs années. Dans le cadre de son programme "sensibilisation au handicap", elle nous a accordé une aide de 7.500 euros pour le film "Portraits de famille".

3.4 Destiny of a child

Cette organisation de charité anglaise au profit des enfants implantés cochléaire, nous a aidés par l'intermédiaire d'une famille adhérente pour notre film "Portraits de famille".

3.5 Autres partenariats

Des tentatives de nouveaux partenariats ont été faites avec des succès mitigés :

- refus de la Société générale pour les journées d'études,
- contacts avec la délégation Ile-de-France de Réunica en cours,
- rejet de notre dossier stage d'été par la fondation Groupama qui s'intéresse aux maladies rares dont font partie nombres de syndromes de surdité,
- nous avons tenté également sans succès le prix Handinov et les Trophées de la Ville de Paris,
- contacts avec la Fondation La Poste, non aboutis.

De telles opérations de partenariat débutent souvent par l'investissement des adhérents salariés de grands groupes qui sont sensibles à l'engagement de leur personnel.

4. Activités génératrices de revenus

L'association est organisme de formation agréé. Elle adosse depuis toujours son budget sur une activité génératrice de revenus, la formation des professionnels de la surdité (cf rapport financier).

L'association forme également des parents d'enfants sourds. Pour ce faire, elle s'appuie sur des formateurs bénévoles (eux-mêmes parents). Le rapport de ces formations couvre les frais engendrés, volontairement pas plus.

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

La formation au LPC

Une activité essentielle de l'ALPC est la formation au code LPC des parents et des professionnels de la surdité.

En 2007, l'ensemble des actions de formation organisées depuis le siège de l'ALPC a représenté 10.800 heures stagiaires (nombre d'heures de formation x nombre de stagiaires).

De nombreuses autres formations ont été organisées sur l'initiative des correspondants départementaux, pour un total recensé (mais partiel) de 12.400 heures stagiaires en 2007.

En tout, 1.230 personnes ont reçu une formation au LPC en 2007. Ce chiffre constitue un minorant de la réalité, car nous ne parvenons pas à recenser toutes les formations réalisées en province.

1 - Formations destinées aux professionnels de la surdité

Elles s'adressent aux personnes travaillant auprès des jeunes sourds (orthophonistes, enseignants, éducateurs spécialisés, psychomotriciens, psychologues, etc.). Les formations sont organisées par le siège dans les locaux de l'association ou dans les établissements dans toute la France.

	Année 2005	Année 2006	Année 2007
Nombre de formations à Paris	10	11	13
<i>Nombre de stagiaires sur Paris</i>	<i>76</i>	<i>80</i>	<i>97</i>
Nombre de formations en établissement	9	10	9
<i>Nombre de stagiaires en établissement</i>	<i>86</i>	<i>97</i>	<i>90</i>
<i>Nombre de stagiaires (Paris et établissements)</i>	<i>162</i>	<i>177</i>	<i>187</i>
Heures de formation (Paris et établissements)	366	440	435
<i>Heures stagiaires (Paris et établissements)</i>	<i>3099</i>	<i>3807</i>	<i>3840</i>

Nos formations s'articulent en quatre modules avec, pour chacun, une alternance de théorie et de pratique, ainsi que des séquences vidéos présentant l'utilisation du LPC par différents professionnels. Chaque module se déroule sur trois ou quatre jours.

L'initiation comprend les modules 1 et 2 et s'effectue sur six jours. Ce n'est qu'à l'issue de ces deux modules (qui sont indissociables et doivent être effectués sur une période d'un mois, un mois et demi) que les clefs du LPC sont maîtrisées.

Le module 3 propose un entraînement intensif au code ainsi qu'une réflexion autour de cas concrets de mise en place du LPC. Au cours de ce module, les stagiaires approfondissent leurs connaissances, évaluent et analysent leur niveau de codage au moyen de vidéos.

Le module 4 s'adresse aux professionnels ayant déjà intégré le LPC dans leur pratique professionnelle et souhaitant analyser la qualité de leur codage, être conseillés dans la mise en place de nouveaux projets, approfondir leur réflexion.

Un DVD pédagogique vient appuyer les supports de cours. Ce document illustre, au travers de différentes séquences, la pratique du LPC par les professionnels, à savoir le code en séance d'orthophonie, le code en situation de classe d'intégration, le code en situation de classe spécialisée, le code en dehors de la classe, les jeunes sourds codant entre eux, les échanges entre parents et professionnels.

Ce DVD est réservé à l'usage exclusif des formateurs professionnels du réseau de l'ALPC.

1.1 Formations nationales

Treize modules ont ainsi été organisés dans nos locaux parisiens en 2007 : quatre modules 1, quatre modules 2, trois modules 3 et deux modules 4.

Ces sessions ont concerné 97 stagiaires (80 en 2006), ce qui représente 2.135 heures stagiaires de formation.

Tous les types de cursus ont été suivis : session initiation (modules 1 et 2), session complète (modules 1, 2 et 3) et session complète approfondie (y compris module 4).

Il y a une réelle continuité dans la formation des stagiaires.

1.2 Sessions de formation au LPC dans les établissements

L'ALPC assure des sessions de formation dans les établissements accueillant des enfants sourds partout en France, à l'intention du personnel (enseignants, orthophonistes, éducateurs). Ces formations sont proposées suivant l'organisation en modules décrits ci-dessus ou adaptées en fonction des demandes particulières.

L'ALPC est ainsi intervenue en 2007 pour cinq structures : trois établissements, un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et une académie.

90 personnes ont été formées (97 en 2006), pour 1.700 heures de formation.

Des conventions de formation sont signées avec les établissements concernés. Là encore, nous constatons avec satisfaction que les formations sont généralement poursuivies jusqu'au module 3 en liaison forte avec les projets d'établissements.

1.3 Formateurs pour les professionnels

Les formateurs se réunissent au moins une fois par an pour un bilan :

- Point sur les formations à Paris et en province (bilans qualitatif et quantitatif),
- Point sur l'utilisation des supports,

- Révisions de certains supports.

Cette rencontre annuelle est l'occasion pour les formateurs d'échanger sur leurs expériences et de mettre en commun le fruit de leurs réflexions.

Un nouvel outil a également été présenté aux formateurs. Pour compléter le DVD pédagogique réalisé en 2005, un recueil de commentaires a été réalisé courant 2006 grâce au travail de plusieurs formateurs du réseau. Chacun a apporté ses observations en fonction de sa profession et de ses compétences. Une synthèse de toutes les remarques a ensuite été effectuée. Ainsi, à chaque séquence correspond une série de commentaires et les fiches théoriques du kit du formateur que la séquence vient illustrer.

Un manuel de décodage est en cours de mise au point.

2- Formation au métier de codeur

2.1 Le certificat de codeur LPC

La formation organisée par l'association et le certificat de codeur LPC qui était délivré depuis 1987 sous la double tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de l'éducation nationale, ont laissé la place aux licences professionnelles de codeurs LPC.

Cette évolution est une réussite importante qui ouvre une perspective nouvelle de reconnaissance du métier de codeur. D'ores et déjà, les établissements d'accueil des jeunes sourds sont plus à l'écoute des besoins des enfants sourds avec LPC, accueillent des stagiaires de la licence et créent des postes de codeurs.

2.2 Partenariat avec les licences professionnelles de codeur

Septembre 2005 a vu l'ouverture de la première licence professionnelle de codeur LPC à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6).

Une deuxième licence professionnelle de codeur LPC a démarré en septembre 2006 à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

L'ALPC est un partenaire résolu des deux licences et fait partie des comités de pilotage.

L'ALPC met à disposition des licences des outils conçus (avec le soutien financier de la fondation Orange) en 2004 et 2005 :

- des supports pédagogiques,
- un DVD pédagogique pour présenter aux étudiants les diverses situations de codage en classe ou en orthophonie,
- un logiciel d'entraînement au LPC. Pour les exercices de codage, ce logiciel fait appel à la technologie (développée par l'association DATHA) de la tête parlante accompagnée d'une main codeuse virtuelle et d'une voix de synthèse utilisée à partir de textes écrits. Le logiciel propose des exercices variés.

Durant leur année, les étudiants doivent effectuer deux stages.

Pour les stages en milieux divers, différents types de structures accueillent des étudiants : cabinets d'orthophonie en libéral, laboratoires de correction auditive, centres d'implants et établissements spécialisés.

Les stages en milieu scolaire avec codeur se déroulent dans des établissements scolaires sur toute la France.

La présentation d'un dossier de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) est désormais possible pour valider une partie ou la totalité des enseignements. La VAE peut s'adresser tout particulièrement aux codeurs ayant obtenu l'ancien certificat de codeur.

La validation des acquis professionnels (VAP) peut permettre d'accéder à la licence sans avoir le niveau requis (bac +2).

A Paris

21 diplômés sont issus de la promotion 2006-2007.

Tous sont employés à temps plein ou partiel, en CDD ou en CDI.

L'effectif de la promotion 2007-2008 est de 27 étudiants et se décompose comme suit :

- 14 en formation initiale
- 13 en formation continue dont 3 en VAE ou VAP

L'habilitation va être renouvelée pour la période 2009-2011. A l'occasion du dépôt de dossier, on a compté jusqu'à 60 établissements partenaires accueillant des étudiants en stage.

La directrice des études s'est déplacée en 2007 dans l'est et l'ouest de la France pour rencontrer les responsables d'établissements. C'est également l'occasion d'effectuer la promotion du métier de codeur.

A Lyon

La première promotion 2006-2007 a permis la réussite de 17 étudiants qui n'ont pas eu de difficulté pour trouver un emploi.

La direction pédagogique reste difficile à mener compte-tenu du peu de moyens accordés, et les stages sont difficiles à trouver malgré des contacts téléphoniques réguliers avec les maîtres de stage.

La promotion 2007-2008 se compose de 15 étudiants provenant du quart sud-est de la France :

- 12 en formation initiale
- 3 en formation continue dont deux demandeurs d'emploi pour lesquels le Conseil Général a pris en charge les frais d'inscription.

La VAE est en place depuis le printemps 2007 et deux personnes en ont bénéficié en 2007.

Le renouvellement d'habilitation est en cours.

3- Formations destinées aux parents

3.1 Sessions au siège parisien de l'ALPC

Chaque session d'apprentissage comporte 21 heures de formation qui se décomposent comme suit :

- une rencontre et un exposé théorique de trois heures, qui permettent aux parents d'échanger autour de la présentation du LPC,
- douze heures de cours se répartissent sur deux dimanches de suite,
- enfin, deux séances complémentaires de trois heures sont assurées un mois et deux mois plus tard.

Six sessions d'initiation ont eu lieu en 2007 dans les locaux de l'association.

La formation des parents initiée depuis le siège de l'ALPC (hors stage d'été) a accueilli 75 stagiaires et représenté 1.575 heures de formation.

3.2 Formations organisées en province

De nombreuses formations sont organisées en province, sur l'initiative des correspondants départementaux, d'associations locales adhérentes ou de formateurs bénévoles. Ces formations s'adressent principalement à des parents.

Elles sont un élément fondamental de la dynamique de l'association et vont pouvoir continuer à se développer grâce à des partenariats locaux avec la MACIF (prêts de salles, publicité, etc.).

La transmission au siège d'une fiche de fin de stage par les formateurs et les correspondants permet d'établir un bilan des formations en province. Cependant, nous avons conscience de ne pas recenser la totalité des formations.

Les chiffres ci-après minorent donc la réalité pourtant déjà élevée : plus de soixante formations ont été organisées en 2007 avec 12.400 heures dispensées à 680 personnes.

Par ailleurs, de nombreux établissements scolaires proposent la formation des camarades de classe des enfants sourds.

Les formations en province doublent le volume de formations initiées depuis le siège.

3.3 Formations lors du stage d'été

Lors des stages d'été (cf point 4), les formations ont lieu deux fois par jour du dimanche au vendredi (sauf le mercredi) à raison de deux heures pour les enfants et deux fois une heure trente pour les adultes, soit un total de 10 heures pour les enfants et de 15 heures pour les adultes (hors conférences).

Nous avons constitué 21 groupes pour les adultes, 10 groupes d'enfants entendants, 10 groupes d'enfants sourds : 190 adultes et 97 enfants ont suivi une formation dispensée par une quarantaine de formateurs tous bénévoles.

190 adultes et 97 enfants ont reçu une formation pour un total de 7.600 heures.

La formation et la formation continue de formateurs sont également assurées pendant le stage d'été par des réunions, conseils, mises en commun de documents, conférences, exposés théoriques.

3.4 Formations destinées aux formateurs de parents

Après le long travail de rénovation de la formation des parents : nouvelle progression, nouveaux supports, nous organisons des sessions de formation de formateurs bénévoles pour les parents dans les régions de France.

Ces formations ont lieu grâce aux prêts de salles de la MACIF ou des laboratoires Servier, et au soutien financier de la Fondation Orange et du Ministère chargé de la vie associative.

Le programme comprend :

- la présentation nouvelles formations, des outils, de la nouvelle progression,
- une réflexion sur la gestion du groupe et la façon de se présenter et de gérer ses affects personnels,
- des exposés théoriques sur la surdité, la communication et la langue,
- la présentation de la charte du formateur de parents.

La première session de formation des formateurs a eu lieu à Paris en décembre 2007 pour les formateurs d'Ile-de-France et quelques autres qui avaient souhaité en bénéficier d'urgence.

15 formateurs étaient présents et ont tous signé la charte d'engagement mutuel entre le formateur parent et l'ALPC.

4. Stage d'été

Le stage d'été rassemble chaque année des parents avec leurs enfants sourds ou entendants, ainsi que des professionnels de la surdité. Pendant ces stages d'une semaine, des formations sont organisées pour les adultes et les enfants à partir de huit ans. Des conférences permettent aux parents de s'informer sur la surdité et le LPC. Les enfants sont pris en charge toute la journée par des animateurs du village-vacances secondés par des animateurs-codeurs.

Des échanges riches s'établissent entre les familles touchées par la surdité de leur enfant.

Devant la croissance ininterrompue du nombre de participants aux stages d'été nous organisons depuis 2005 deux sessions consécutives afin d'accueillir la totalité des familles qui le souhaitent.

Les deux stages 2007 se sont déroulés du 7 au 14 juillet et du 14 au 21 juillet 2007 dans le village CEVEO de Luz-Saint-Sauveur (Haute-Pyrénées).

Participants

Nous avons accueilli en tout pour les deux stages, 527 personnes réparties comme suit :

- 244 enfants dont 97 ont suivi une formation ;
- 25 enfants de 0 à 2 ans, 85 enfants de 3 à 6 ans, 98 enfants de 7 à 12 ans et 36 enfants de plus de 12 ans.

Parmi eux : 116 enfants entendants, 128 enfants sourds (dont 77 implantés cochléaire).

- 283 adultes dont 190 stagiaires, 39 formateurs et 26 animateurs-codeurs

175 personnes participaient pour la première fois à un stage d'été de l'ALPC.

Les participants sont venus de toute la France : un quart de la Région Parisienne, un quart du nord-ouest et du centre, 20% du Sud-Est, 15% du Sud-Ouest, 15% du Nord-Est, 5 personnes de Fort-de-France.

Formations

Voir ci-dessus, paragraphe 3.3

Conférences

25 conférences ou ateliers ont été organisés, animés ou présentés par une trentaine d'intervenants. Les intervenants sont des spécialistes du sujet, professionnels des structures pour enfants sourds de la région ou participants au stage d'été. L'année 2007 a permis d'accueillir des membres du comité scientifique de l'ALPC, un chercheur et une orthophoniste de Bruxelles et une directrice de recherche du CNRS à Paris.

Les conférences ont porté sur les thèmes suivants :

- Les précurseurs de la communication et l'introduction précoce du LPC
- Scolarité, besoins, moyens et obstacles
- Atelier : Enseigner l'anglais avec le cued speech : une expérience pédagogique
- Surdité et adolescence
- Atelier littérature enfance et jeunesse

- Du dépistage à la prise en charge
- Identités et surdit 
- Atelier : r sultats de l'enqu te men e par l'ALPC sur l'emploi de codeurs en situation scolaire
- T moignages des jeunes sourds, avec transcription  crite simultan e
- Perception de la parole chez l'enfant muni d'un implant cochl aire : apport des informations visuelles
- D veloppement pr coce de la parole ; impact de la surdit 
- Les tout d buts du langage : r le de l'entourage et de l'enfant
- R sultats d'une enqu te sur la scolarit  des enfants implant s
- La scolarit  de notre fille Jeanne, r le des intervenants et importance de l'information
- R sultat de l'enqu te men e par l'ALPC sur l'emploi de codeurs en situation scolaire
- L'ALPC : sa vie et ses projets

Etudes scientifiques

Lors du stage 2007, des chercheurs ont pu effectuer des tests de recherche, gr ce   la participation de nombreux enfants :

- l'une chercheur au CNRS, sur le d veloppement du langage et la perception de la parole chez les jeunes enfants sourds implant s cochl aires et normo-entendants,
- l'autre, chercheur   l'Universit  libre de Bruxelles, sur le th me de l'apport de la lecture labiale et du LPC   la perception de la parole dans le bruit par l'enfant (adolescent, jeune adulte) muni d'un implant cochl aire.

Groupes d'animation

Les 244 enfants pr sents ont  t  accueillis tous les jours (sauf le mercredi) dans 26 groupes d'animation en fonction de leur  ge. Les animateurs du village ont  t  second s par 26 animateurs-codeurs r mun r s et 8 parents (et grands-parents) b n voles.

Groupes de parole

Des groupes de parole accueillant une dizaine de parents deux fois par jour ont  t  propos s par une psychologue ( galement parent d'enfants sourds).

Financement

Le stage d' t  n'a pas b n fici  en 2007 de soutien financier (mise   part l'aide   la formation de formateurs du minist re de la vie associative).

Il s'est r v l  plus d ficitaire que les ann es pr c dentes en raison d'une d fection de subvention. De plus, l'organisation du stage dans les Pyr n es, pour permettre aux familles du sud-ouest d' tre mieux repr sent es, a  galement entra n  des co ts suppl mentaires.

Ceci dit, l'association n'aurait pas la capacit  financi re de mettre en oeuvre ce stage d' t  s'il ne b n ficiait d'une importante participation b n vole aussi bien pour l'organisation administrative, logistique, informatique, que pour la responsabilit  de la formation et des conf rences, que pour la formation des enfants et des parents.

Les actions

1 - L'animation du réseau des correspondants départementaux

Les correspondants départementaux, au nombre d'une soixantaine en 2007, répartis sur 21 régions, assurent localement les prises de contact, les actions d'information auprès des parents, des professionnels et des établissements, et sont particulièrement dynamiques en matière de formation.

L'ALPC s'attache à animer ce réseau, en particulier par l'organisation à Paris d'une rencontre-formation de deux jours, qui permet de faire le point sur le développement du LPC, sur l'activité de chaque région, de mettre en commun des informations, de proposer des méthodes.

1.1 Rencontre-formation annuelle

Le bilan de la rencontre des 10 et 11 novembre 2007 est très positif : une trentaine de personnes présentes, plusieurs membres du conseil d'administration, des nouveaux postulants, des débats constructifs, une grande motivation des correspondants.

Les points suivants ont été abordés lors des rencontres :

Missions de l'animateur

- Force de proposition : initier les actions nécessaires au développement local du LPC ;
- Conseil aux correspondants ;
- Poste d'aiguillage : orienter les demandes des correspondants nécessaires à l'accomplissement de leur mission vers les ressources existantes (personnes, textes, matériel, etc...) ou relais auprès du CA pour les besoins nouveaux ;
- Coordination des actions locales.

Exploitation du site extranet

- Source d'informations conviviales ;
- Possibilités, pour chacun, de poser des questions ou de donner des informations à l'ensemble des correspondants ;
- Mise en commun d'outils et de ressources en tous genres ;

Autres ressources et outils pour les correspondants

- Les clés du quotidien avec mon enfant sourd : classeur et film "Portraits de famille" ;
- Logiciel d'apprentissage « Clés en main » ;

Informations et communications

- La place du correspondant au sein des MDPH et des CIS
- Statuts et rôle des codeurs :

- Présentation du dossier élaboré dans le cadre du « Pôle codeur » pour obtenir des codeurs LPC en classe.

1.2 Bilans d'activité régionaux

Les correspondants rédigent et présentent un rapport d'activité où sont présentées les actions menées dans les régions :

- Contacts avec les familles
- Formations au code LPC
- Actions d'information
- Participation à des manifestations locales (journée nationale de l'audition, colloques etc.)
- Relations avec d'autres associations
- Contacts avec les établissements d'accueil des jeunes sourds
- Contacts avec le milieu médical
- Contacts avec MDPH et CIS et autres administrations
- Contacts avec les structures de scolarisation des jeunes sourds utilisant le LPC
- Contacts avec les employeurs des codeurs dans le département :
 - . établissements spécialisés, SSEFIS, etc.
 - . associations
 - . parents employeurs

1.3 Action vers les députés

Les correspondants ont été incités nationalement à une action auprès des députés pour faire appliquer la loi et obtenir des codeurs en classe. Un certain nombre de députés ont ainsi été contactés (cf ci-après paragraphe sur les Pouvoirs Publics).

1.4 Partenariat avec la MACIF

Nous mettons en place le regroupement des correspondants départementaux en onze régions (en moyenne deux régions administratives chacune) afin d'organiser des sessions d'information et de formation complémentaires à l'unique réunion nationale annuelle.

Ce découpage sera en adéquation avec celui de la Macif qui nous offre un appui logistique sur le terrain dans le cadre du programme "aide aux aidants" (mise à disposition de locaux, réalisation d'outils d'informations locaux sur nos actions, etc.).

1.5 Nouveaux correspondants

L'Aisne (02) voit l'arrivée d'une professionnelle en binôme avec le parent déjà en place depuis plusieurs années.

Dans le Calvados (14), un binôme parent-codeuse prend le relais des correspondants traditionnels ayant déménagé.

En Charentes-Maritimes (17), un parent vient s'associer à la professionnelle en place.

En Haute-Savoie (74), un parent remplace la professionnelle démissionnaire.

Les départements suivants qui n'étaient pas couverts, voient arriver des correspondants :

- les Deux-Sèvres (79)
- et le Vaucluse (84).

2 - Le comité scientifique de l'ALPC et les Journées d'études

Le comité scientifique a pour but de favoriser la dynamique de recherche, et de valoriser et capitaliser les échanges et apports réciproques entre scientifiques, praticiens et parents.

Le comité est présidé par Jacqueline Leybaert, chercheuse et chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles et Françoise Chambon (vice-présidente), parent et ancienne présidente de l'ALPC.

Ses missions sont les suivantes :

- Assurer une veille scientifique. La nécessité d'échanges dans les deux sens entre les praticiens et les parents qui font des constats et les scientifiques qui en recherchent les fondements a été soulignée.
- Attribuer des bourses à de jeunes chercheurs.
- Organiser des journées d'études.

Deux scientifiques ont participé au stage d'été pour présenter des conférences et réaliser des tests auprès des enfants présents (le rassemblement d'enfants leur permet un terrain d'études précieux) :

- étude sur la réception des implantés cochléaires dans le bruit,
- étude sur la construction du langage chez l'enfant de 3 à 6 ans.

En 2007, le comité a principalement travaillé sur la préparation des journées d'études de janvier 2008 à Strasbourg sur le thème :

« Le LPC : Fondements et avenir »

L'organisation logistique (recherche de salles, transport et logement des intervenants, programmes, etc...) est assurée par des bénévoles strasbourgeois.

En sus de la subvention nationale attribuée par la Fondation Orange, de nombreuses aides ont été trouvées localement.

Les Journées ont été largement annoncées dans des revues scientifiques en plus de nos circuits habituels.

3 – Le projet de nouvelle communication

Un groupe de travail réfléchit sous la direction de Simone Muet, ancienne directrice de communication mise à notre disposition par la Fondation Orange (mécénat de compétence), sur des projets de simplification et de visibilité de notre message.

Selon son diagnostic, une des raisons de la méconnaissance du LPC est une communication timide et « pour initiés ».

On cherche donc à rénover cette communication et la faire connaître, au-delà d'un cercle d'initiés et de professionnels, à un public le plus large possible.

- par une nouvelle forme d'expression écrite et visuelle : changement de nom, de logo, de vocabulaire...
- en la faisant entrer dans un univers plus « grand public ».

Les travaux ont débuté début 2007 par plusieurs réunions d'un groupe de travail de bénévoles de l'association qui ont permis à Simone Muet de comprendre la logique de l'association, puis de la valoriser.

Son regard et son aide extérieure se sont avérés déterminants.

Les travaux de ce groupe ont permis de réfléchir au rôle de l'ALPC, au contexte, aux objectifs de communication, aux publics cibles. Des messages-clés ont été définis. Une réunion de spécialistes de la communication ne connaissant pas spécialement le sujet de la surdité, a permis d'y voir plus clair dans le positionnement à adopter.

Une charte graphique, un nouveau logo ont été élaborés avec l'idée d'introduire plus "d'humain" dans la communication de l'ALPC. Un projet de communiqué de presse reprenant les messages-clés a été élaboré.

L'objectif ultime est bien sûr de contribuer à faire suffisamment connaître le LPC pour que les parents confrontés à la surdité de leurs jeunes enfants, soient en mesure de faire des choix conscients et précoces.

La communication doit atteindre :

- les médias et le grand public,
- les professionnels de la surdité : médecins phoniatre, audioprothésistes, orthophonistes, et les centres spécialisés d'accueil des jeunes sourds,
- les autres professionnels : pédiatres, ORL, psychologues,
- les instances publiques concernées : ministères sociaux, MDPH (maisons départementales des personnes handicapées),
- les pédagogues.

Un plan d'actions a été élaboré et validé par le Conseil d'administration fin 2007 ; il doit aboutir à une refonte des outils de communication et à leur présentation lors d'un évènement en septembre 2008.

4 – Le Pôle Codeur

La réflexion menée à l'association a donné lieu à l'embauche d'un coordinateur à raison d'une journée par semaine depuis septembre 2006.

4.1 Les objectifs et l'activité d'assistance du pôle codeurs sont :

- d'aider les familles à trouver des solutions pour l'accompagnement scolaire de leur enfant sourd par un codeur LPC, lorsque aucune réponse institutionnelle ne peut leur être apportée.
- d'apporter les informations nécessaires en ce domaine à toute personne ou institution susceptible de favoriser la réalisation de ces projets éducatifs.

L'activité se déroule selon les axes suivants :

- gestion de l'offre et de la demande de codeurs (16% des demandes),
- assistance dans la recherche de moyens pour assurer la présence d'un codeur (60% des demandes),
- assistance dans la bonne mise en place de l'intervention d'un codeur (24% des demandes).

En 2007, la coordinatrice a ainsi répondu à 113 demandes.

Les demandeurs sont principalement des parents (60%), mais aussi des institutions, des associations, des professionnels.

L'ensemble des informations se fait sur la base d'envoi de fiches correspondant aux demandes et de fiches conseils et argumentaires individualisées selon les situations (notamment dans le cadre des relations parentales avec les services et les équipes des MDPH ou les équipes de suivi de scolarisation).

Ces fiches sont répertoriées dans un dossier de 160 pages « un codeur en classe pour mon enfant sourd », selon cinq rubriques générales :

- évaluation des besoins
- institutions pouvant apporter des réponses
- emplois associatifs
- créer une association
- employeur particulier

Des annexes proposent des textes législatifs utilisables dans ce domaine et des sites internet.

Un livret d'informations pour les enseignants "Un(e) élève sourd(e) dans ma classe" a été également rédigé.

Les conseils personnalisés sont accompagnés de courriers et argumentaires pour les démarches, si nécessaire. En cas de difficulté, la coordinatrice peut se déplacer pour accompagner une famille dans ses démarches administratives (réunions et commissions).

Une aide est également apportée en cas de recherche d'un codeur par une famille ou un service.

Lorsqu'une problématique est départementale ou régionale (difficulté identique pour plusieurs familles proches sur le plan géographique), une organisation différente est prévue :

- enregistrement des problématiques individuelles (enquête)
- proposition d'actions collectives, mise en réseau...

Ce type de réponse implique des déplacements en région.

4.2 Relations extérieures

La coordinatrice du pôle est également en relation avec les services de l'Education nationale (missions handicap, Universités, DGASCO, groupe Handiscol à Paris...), les MDPH, les CIS (Centres information surdité), etc.

Ce type d'organisation permet en outre de mutualiser les pratiques positives et de favoriser des réponses locales permettant une plus grande égalité des chances entre les enfants sourds concernés ; car malheureusement, les réponses institutionnelles restent encore très différentes d'un département à l'autre, d'une ville à l'autre...

Nos actions d'information ont en outre permis de convaincre nos partenaires institutionnels de l'Education nationale des besoins d'accompagnement scolaire des enfants sourds par des professionnels formés et qualifiés. Nous espérons que la poursuite de nos efforts pourra aboutir un jour à la prise en compte de ces besoins par les services de l'Etat, conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005.

4.3 Interventions ponctuelles

A la demande, très ponctuellement, des codeurs sont proposés pour des jeunes lors d'examens, de conférences, de réunions professionnelles.

5 – L’accompagnement des familles

5.1 Enquête auprès des familles

Le projet « accompagnement des familles » a débuté en janvier 2006 par la constitution d’une équipe composée en majorité de parents d’enfants sourds bénévoles. Au sein de cette équipe, plusieurs groupes de travail se sont constitués pour réaliser les différentes parties du projet décrit ci-dessous (enquête, fiches-conseil, film).

Fin février 2006, l’ALPC a envoyé un questionnaire destiné aux parents d’enfants sourds et aux associations sur toute la France. Sur 1200 questionnaires envoyés, 362 réponses ont été reçues.

Les retours ont permis de :

- Faire un état des lieux concernant les modalités d’utilisation du LPC.

Même si chaque famille utilise le code LPC d’une façon qui lui est propre (en fonction de l’enfant, de l’environnement, de la disponibilité des parents...), on retrouve des facteurs communs qui viennent influencer cette utilisation : l’âge de l’enfant, son niveau de langue, l’implantation...

Quelle que soit l’utilisation du LPC par les familles, qu’elles codent ou non actuellement, qu’elles codent plus ou moins régulièrement, dans des situations différentes..., la majorité des parents fait ressortir l’importance du LPC pour l’acquisition et la maîtrise du français, ainsi qu’une meilleure compréhension de l’enfant grâce à une perception du message oral sans ambiguïté.

- Prendre en compte les attentes des familles pour l’organisation de rencontres parents.

Les réponses au questionnaire ont ré-affirmé la nécessité d’organiser des rencontres entre parents (et enfants) en région, même si cela existe déjà dans certaines.

Par contre, le nombre de familles qui utilisent le code en France reste très difficile à estimer.

5.2 Film Portraits de famille

L’ALPC réalise un film composées de séquences tournées dans des familles qui utilisent le LPC dans des situations de vie quotidienne :

- Moments rituels (histoires, repas...);
- Situations du quotidien (courses, cuisine, dans la rue, à la sortie de l’école...);
- Moments sans les prothèses : bain, coucher, panne, rhume...;
- Moments des devoirs;
- Relation avec la fratrie ou d’autres enfants, avec les grands-parents.

Les situations de vie sont entrecoupées d’interviews des parents qui racontent leur parcours avec leur enfant sourd.

En tout des scènes de vie quotidienne tournées dans neuf familles figurent sur le DVD.

Le film a été complété par des séquences tournées au stage d’été 2006.

Une séquence est également consacrée aux jeunes adultes sourds qui racontent leurs parcours et exposent leurs projets professionnels.

Le premier objectif du film est de donner aux parents une vision de l'utilisation du code dans des situations qu'eux-mêmes seront amenés à vivre. C'est également un moyen pour leur faire prendre conscience qu'ils gardent pleinement leur rôle de parents dans l'éducation de leur enfant sourd.

Ce film intéressera également toutes les personnes qui, à un titre ou un autre, souhaitent comprendre l'utilité du LPC.

Ce projet est soutenu par la Fondation Jean-Pierre et Marie-Thérèse ROCH - Les Mousquetaires, la fondation Destiny of a Child, la MACIF, EDF et le ministère de l'Education nationale.

5.3 Réalisation de supports parents

L'ALPC souhaite accompagner les parents lors de la mise en place du code en leur proposant, outre le film mentionné ci-dessus, un classeur comportant des fiches pratiques, illustrées d'un exemple et regroupées par thèmes.

Sept thèmes sont abordés :

- J'utilise le LPC : quelques rappels plus théoriques (quand coder, pourquoi, comment coder...)
- Situations de vie : le bain, le repas, les interactions avec la famille...
- Les petites phrases du quotidien ;
- Quelques notions à aborder au quotidien : les prénoms des personnes connues, les expressions, les positions dans l'espace...
- Entraînement : exemples de mots et de phrases codés ;
- La scolarisation de l'enfant : modalités de scolarisation, rôle du codeur...
- Itinéraires d'enfants sourds : témoignages de parents et d'enfants sourds.

A ces thèmes s'ajoutent un glossaire des sigles, un lexique, une bibliographie et une liste de sites internet.

L'objectif de ce classeur est double, à savoir, donner les moyens aux parents d'offrir à l'enfant sourd une langue française riche, juste et précise, et leur donner des repères, en particulier pour les parents de jeunes enfants.

Il doit donc être avant tout un outil du quotidien, à la fois attrayant (illustrations...) et facile à utiliser, et proposer des éléments concrets et pratiques pour la mise en place et l'utilisation du LPC avec l'enfant. Il se veut évolutif et interactif, ainsi les fiches pourront être réactualisées, complétées ou remplacées.

La MACIF a imprimé gracieusement l'ensemble des classeurs.

Les outils de l'information

1 - Le LPC Info

L'information des adhérents est assurée par la diffusion régulière du LPC Info, lettre d'information sur le LPC et la vie de l'association.

Neuf numéros ont été publiés en 2007.

Le LPC Info rend compte de nos activités aussi bien au niveau national que local grâce à la collaboration des correspondants départementaux. Il informe sur les dates de formation, propose des articles sur le LPC et son utilisation, des comptes-rendus de conférences ou colloques, des témoignages, et tout type d'informations utiles sur la vie quotidienne de l'enfant sourd.

Le numéro de janvier 2007 appelait à la signature d'une pétition sur l'accompagnement des enfants scolarisés par l'Education nationale en milieu ordinaire, par des codeurs diplômés (cf chapitre "Pouvoirs Publics").

En avril-mai, un hommage a été rendu à Nicole Spinetta décédée le 31 janvier 2007 par un numéro spécial consacré à des témoignages, des photos, des messages de reconnaissance.

L'année 2007 a été également marquée par la parution du LPC Info en couleur depuis octobre 2007, grâce à un partenariat avec la Macif qui imprime désormais tous nos numéros.

Les rubriques suivantes ont figuré en 2007 :

- compte-rendu des conférences du stage d'été
- synthèse des résultats des questionnaires parents envoyés aux parents
- position de l'ALPC : "Quel choix pour mon enfant sourd ?"
- discours du président lors du rassemblement de personnes sourdes
- informations sur les dossiers en cours et notamment le pôle codeurs et les relations avec les pouvoirs publics pour la mise à disposition de codeurs au sein de l'Education Nationale
- Le codage en cued speech
- nouvelles des associations locales, nationales et internationales
- nouvelles des correspondants départementaux et des régions
- informations et formations LPC
- résumé du rapport d'activité
- présentation des outils et notamment du classeur à destination des parents
- travaux de l'Unisda
- revue de presse
- rubrique culturelle

Enfin, des portraits de famille réalisés lors du stage d'été 2007 sont présentés depuis l'automne.

2 - Les plaquettes de présentation du LPC et de l'association

Ces deux plaquettes, l'une à destination des parents, l'autre à destination des professionnels, sont axées sur l'acquisition de la langue française par l'enfant sourd.

Elles sont envoyées par le secrétariat et par les correspondants départementaux, accompagnées d'un dossier d'information, à toutes les personnes qui se renseignent sur le LPC.

Ces plaquettes sont en cours de rénovation et de modernisation dans le cadre de l'action de nouvelle communication.

3 - Le site Internet

La mise en ligne du site a eu lieu en avril 2004. Les statistiques de fréquentation ont immédiatement prouvé l'intérêt porté à ce site. Depuis, les chiffres de consultation progressent régulièrement : ainsi nous sommes passés de 117 visites quotidiennes en décembre 2004 à 165 par jour avec un point culminant de 193 en moyenne journalière pour juin 2007.

Ce site permet une information rapide et efficace aussi bien des parents qui découvrent la surdité de leur enfant que des professionnels. Les informations sur les stages en région y sont proposées. Il permet également le téléchargement des différents bulletins (inscriptions aux formations, adhésions, commandes).

Il est régulièrement mis à jour.

Le contenu du site est le suivant :

- Le code LPC : Qu'est-ce que le LPC ? - Le LPC au quotidien - Le LPC et l'implant
- Surdité, audition et langage : - Diagnostic et appareillage - Acquisition du langage - LPC et langue française
- L'association : - Projet, actions, organisation - Actualité des actions - Un peu d'histoire
- Nos formations : - Pour les parents - Stage d'été - Pour les professionnels - Pour les futurs codeurs
- Codeurs : - Le métier de codeur - Devenir codeur - Liste des diplômés - Bourse d'emploi
- Notre réseau : - Le siège - Contacts et associations - dans les départements
- Recherches et publications : - Recherches sur le LPC - Publications
- Ressources : - Petites annonces - Annonces informatives - Liens

4 - Les outils pédagogiques

4.1 Pour les familles

- **Le classeur « Les clés du quotidien avec mon enfant sourd »** est un outil destiné aux parents d'enfants sourds mais aussi à toute la famille et aux proches.
On y trouve un ensemble de fiches pratiques illustrées d'exemples ou de conseils. Il offre des pistes pour la mise en place et l'utilisation du LPC au quotidien.
- **Le DVD « Portraits de familles »** permet de découvrir des familles qui ont choisi de parler français avec leur enfant sourd dans de multiples situations. Il comporte des témoignages précieux qui illustrent l'usage du LPC et la dynamique qu'il introduit dans la relation parents-enfants.
Il présente de multiples situations qui aide à prendre conscience du potentiel du LPC ainsi que le quotidien d'enfants âgés de 18 mois à 15 ans dans leur famille, de jeunes adultes qui s'expriment sur leur parcours, de parents sourds qui communiquent en français avec leur enfant sourd.
- **Le logiciel « Clés en main »**, logiciel d'entraînement au LPC développé par l'association DATHA. Destiné à l'origine aux enfants, il est utilisé par tous ceux qui souhaitent s'entraîner : exercices sur les voyelles, sur les syllabes, sur les mots, exercices de décodage.

- « **Les clés du français** », film tourné à Confolant pendant le stage d'été 1998, présente le LPC à travers des témoignages d'enfants, de parents, de professionnels de la surdité ;
- Deux titres de la collection « **Bibliothèque/vidéothèque codée** » : chacun est constitué d'une cassette vidéo d'histoires codées et des livres correspondants. La série, réalisée en collaboration avec l'Ecole des loisirs, vise à familiariser l'enfant sourd dès le plus jeune âge avec la langue française orale et écrite ;
- **Le Petit Clown** : document illustré, en couleurs et plastifié, support visuel pour apprendre à coder aux jeunes enfants. Son usage ne se limite pas aux enfants, de nombreux adultes l'apprécient pour leur propre apprentissage. Des affiches plastifiées complètent la gamme.

4.2 Pour les professionnels

- « **Un(e) élève sourd(e) dans votre établissement scolaire** » est une brochure d'information destinée aux enseignants accueillant des élèves sourds en intégration. Les rubriques présentées peuvent être individualisées selon le profil de l'enfant concerné. Ce livret est également disponible en téléchargement sur notre site Internet ;
- **TERMO**, recueil de tests d'évaluation de la réception du message oral (TERMO) par l'enfant déficient auditif ; élaboré par Codali et l'ALPC, il est en vente auprès de Ortho Edition ;
- **DVD pédagogique** (réservé aux formateurs pour les professionnels) ;
- **Logiciel d'entraînement au codage LPC** (pour les étudiants des licences professionnelles de codeur).

4.3 Autres ouvrages

L'ALPC diffuse également le guide intitulé « La surdité de l'enfant, guide pratique à l'usage des parents » édité par l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) et rédigé avec d'autres associations réunies par la Fondation de France.

Pour le compte de l'ACFOS, nous diffusons "Le livre blanc sur la surdité de l'enfant".

Le service CODALI

L'association a créé en 1986 le service CODALI dont elle assure depuis lors la gestion. La structure se compose d'un SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce) et d'un SSEFIS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire) et prend donc en charge des enfants sourds de la naissance à la fin du cycle secondaire.

L'objectif est de permettre à ces derniers d'accomplir leur scolarité en milieu entendant. Outre le soutien scolaire et la rééducation orthophonique, le rôle du service est de faciliter l'accès à la connaissance en milieu scolaire ordinaire par l'utilisation du LPC.

Les parents se voient proposer un contrat les impliquant activement dans l'éducation oraliste de leur enfant et par lequel ils s'engagent à participer au projet pédagogique mis au point par l'équipe de COD.A.L.I.

CODALI est agréé pour 50 enfants, mais dépasse sa capacité pour répondre aux besoins et demandes des familles, de bénéficier d'un projet oraliste avec LPC. Ainsi 59 sont inscrits fin 2007 dont 9 en éducation précoce, 15 en maternelle, 18 en élémentaire, 15 au collège et 2 au lycée.

Les enfants se répartissent dans plusieurs structures d'accueil : quatre écoles maternelles, trois écoles élémentaires et un collège-lycée. A la rentrée 2007, une UPI a été ouverte dans un collège.

CODALI a fonctionné en 2007 avec le concours de 39 salariés représentant 19 « équivalents-temps plein », dont 13 orthophonistes, un professeur de sourds et 15 codeurs.

Près de 80 % des enfants bénéficient d'un implant cochléaire, ce qui entraîne une évolution du projet :

- Les codeurs deviennent des codeurs-accompagnateurs
- Des essais d'appareillage haute fréquence (HF) sont proposés aux enfants qui ont une bonne réhabilitation auditive

Par ailleurs, des soutiens intensifs et personnalisés sont proposés à des enfants dont l'évolution langagière est atypique. Une UPI a été créée en partenariat avec Codali dans un collège privé.

Le Conseil d'administration de l'ALPC a validé le projet pédagogique de Codali.

Les relations avec les pouvoirs publics

Des relations ont lieu à plusieurs niveaux :

- national
- départemental et/ou régional, assurées généralement par les correspondants départementaux

1. Demandes d'accompagnement des enfants par des codeurs LPC

Devant les difficultés, voire souvent l'impossibilité, pour les parents d'assurer à leur enfant sourd une scolarité de qualité avec accompagnement par un codeur LPC, l'association a alerté le Ministère de l'Éducation Nationale à plusieurs reprises. Des actions ont été également organisées en lien avec d'autres associations représentatives des personnes sourdes et malentendantes, au sein de l'UNISDA.

Les moyens mis en oeuvre pour se faire entendre ont été :

- une pétition proposée en janvier 2007 et signée par près de 4.000 personnes. Elle a été adressée à Monsieur Darcos, Ministre de l'Éducation Nationale le 7 juin 2007,
- plusieurs entretiens avec Madame Marie-Michelle Passemard, conseillère technique auprès du ministre de l'éducation nationale et avec son prédécesseur, Monsieur Jouve,
- entretiens avec Monsieur Ranson, conseiller technique à la présidence de la République,
- interventions auprès de Monsieur GOHET Délégué interministériel aux Personnes Handicapées,
- interventions auprès des candidats à la présidence de la République,

- participation au rassemblement de personnes sourdes en septembre 2007 dans le cadre de la journée mondiale de la surdité et discours du Président de l'ALPC dans lequel il appelle les pouvoirs publics à répondre aux besoins de codeurs pour les enfants sourds scolarisés.

Nous avons également fait part à nos interlocuteurs de notre opposition résolue à toute politique visant à recourir à des AVS pour faire fonction de codeurs.

2. Au niveau local

2.1 Députés

Les correspondants ont été invités à contacter leurs députés et les inciter à poser questions écrites ou orales. Ainsi ont été contactés une dizaine de députés qui, s'ils n'ont pas tous posé des questions au gouvernement, ont pris connaissance de nos dossiers particulièrement de celui de la scolarisation.

De plus, des contacts ont été établis avec l'Assemblée des départements de France (ADF) qui a proposé de véhiculer nos messages dans leurs magazines.

2.2 Les centres d'information sur la surdité (CIS) et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

L'ALPC a un représentant dans la plupart des centres d'information sur la surdité existants.

Les correspondants départementaux sont présents quand cela est possible dans les différentes instances des maisons départementales des personnes handicapées instituées par la loi du 11 février 2005.

Les MDPH sont sollicitées par les familles pour le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant, pour les allocations de compensation, et des aides diverses, par exemple pour participer au stage d'été. En tant que de besoin, les correspondants aident les familles à constituer leurs dossiers et demandes d'allocation.

Une lettre a été adressée en février 2007 à toutes les MDPH les informant sur le LPC et les codeurs, et leur donnant les coordonnées du correspondant départemental.

3 - Groupes de travail gouvernementaux

L'ALPC participe directement ou à travers l'Unisda, aux groupes de travail ou aux tables rondes organisées par les ministères de l'éducation nationale, des affaires sociales, le secrétariat d'état aux personnes handicapées.

En 2007, l'ALPC a obtenu une représentation au sein du groupe scolarisation du CNCPPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées).

Les relations avec les associations

1 - UNISDA (Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif)

Adhérente à l'UNISDA depuis 2004, l'ALPC dispose d'un seul membre au conseil d'administration et de six voix à l'assemblée générale (sur 109). Une révision des statuts est prévue pour redéfinir la représentation des différentes associations.

L'UNISDA représente ses associations membres auprès des pouvoirs publics tout en leur permettant de garder leur liberté d'action. L'UNISDA représente les associations de sourds au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées).

L'ALPC s'attache à participer et à soutenir les actions consensuelles de l'UNISDA qui ont porté notamment sur la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 en particulier sous ses aspects scolarisation, sous-titrage, centres-relais.

2 - Autres associations

L'ALPC est adhérente à l'Association "Droit au savoir" qui a pour objet de favoriser la scolarisation au-delà de 16 ans et l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, afin que celles-ci deviennent la norme.

L'ALPC maintient des liens étroits avec l'association DATHA (Développement d'Aides Technologiques pour les personnes HANDicapées). Cette association a notamment mis à disposition la technologie de la tête codeuse pour le développement du logiciel d'entraînement au LPC utilisé dans les licences professionnelles.

L'ALPC vend en direct le logiciel "Clés en main" créé par DATHA en 2006. Elle en fait bénéficier les correspondants départementaux.

L'ALPC soutient l'action de l'ANCO (Association Nationale des COdeurs). Les locaux sont prêtés gracieusement, des actions communes sont mises en oeuvre en vue d'améliorer la reconnaissance du métier de codeur.

L'ALPC apporte son aide à l'AFIDEO (Association Française pour l'Insertion et la Défense des sourds s'Exprimant Oralement) en lui prêtant ses locaux pour l'organisation de réunions et en proposant des prestations de codage à tarif réduit.

Enfin, localement, les correspondants départementaux sont souvent très liés avec les associations régionales ou départementales représentant la surdité dont une trentaine sont d'ailleurs adhérentes à l'ALPC.